

2,000 bombardiers à réaction, munis de bombes nucléaires, est dans un état d'alerte constante. Le capitaine Hart a souligné la grave possibilité d'une erreur humaine, d'une lecture fautive de l'écran de radar, du danger de céder à l'immense tension et de mettre le feu aux poudres, d'une fausse interprétation des mots "péril imminent" ou d'une fausse interprétation d'un code.

De plus, la commentatrice syndiquée, M<sup>me</sup> Dorothy Thompson, à propos de ces observations d'un des cerveaux militaires les plus compétents de l'Ouest, déclare:

Naturellement, ceux qui ont conçu ce réseau d'alerte et les gouvernements qui l'ont accepté nieront tout danger.

Cependant, le capitaine Liddel Hart, qui connaît à fond les hommes et la guerre, qui n'est pas un emballé, voit de graves dangers dans un réseau où une décision de vie ou de mort peut venir dans l'espace de quelques minutes, d'un seul homme, ou de quelques hommes renseignés par un seul.

Ces commentaires viennent du *Globe and Mail*, numéro du 25 avril 1958. Par conséquent, de l'avis de notre groupe, ce serait le comble de la folie que de faire fi des observations réfléchies d'un homme de l'expérience et du calibre du capitaine Hart. Il importe au plus haut point que le Canada, membre du NORAD, qui travaillera en étroite collaboration avec le commandement stratégique aérien du général Power, examine à fond les conséquences éventuellement très graves du "régime d'alerte" dont parle le capitaine Hart. Aucun gouvernement n'a le droit de prier le Parlement de ratifier un engagement aussi immense dans ces conséquences, sans donner d'abord aux députés l'occasion d'examiner très sérieusement ce que peuvent être ces conséquences.

On me permettra à cet égard de citer une partie d'un éditorial paru le 7 juin 1958 dans *Saturday Night* et où il est question, dans une certaine mesure, des dangers auxquels nous faisons face. Voici:

Tout dernièrement encore, par exemple, Walter S. Robertson, adjoint au secrétaire d'État des États-Unis, rendait témoignage à un comité du Congrès. On lui a posé la question suivante: "Est-ce que je vous ai bien compris? Avez-vous dit que l'essentiel de la politique actuelle vis-à-vis de la Chine et de Formose, c'est qu'il doit toujours y exister une menace d'intervention militaire en Chine communiste, dans l'espoir qu'il pourra se produire, un jour, un écroulement du régime de l'intérieur?"

Il a répondu: "Oui, monsieur, c'est là ma conception."

C'est donc là l'idée que se fait l'adjoint au secrétaire d'État des États-Unis de l'état d'alerte militaire et des dangers que cela peut comporter. Ajoutons à cela les tensions, et les risques de tension auxquels donne sans cesse lieu la politique étrangère d'une autre puissance. Il y a là de quoi nous préoccuper,

nous de notre groupe. Je voudrais simplement mentionner la question pour la signaler à la Chambre.

Nous de notre groupe croyons en la sécurité collective. NATO est une forme de sécurité collective, un pacte régional conclu dans le cadre de la charte des Nations Unies. Mais ce dont il s'agit ici c'est un pacte bilatéral. Au lieu de marcher dans la voie d'une police internationale, qui est la conception des Nations Unies, nous estimons, nous de notre groupe, que nous marchons à reculons, dans la voie d'un accord bilatéral. En outre, il y a un autre danger en ce sens que le commandement stratégique aérien des États-Unis dépend directement du président des États-Unis.

On se souviendra qu'au moment de l'attaque sur le canal du Suez et plus tard, M. Dulles affirmait très énergiquement qu'avant une intervention quelconque en Europe, il faudrait une consultation à l'intérieur de l'OTAN. Il avait raison. Toutefois, au même moment, ou très peu de temps après, il exprimait l'avis que les États-Unis ne s'astreindraient pas à des consultations analogues avant d'intervenir eux-mêmes dans le Pacifique. Voilà une situation qui préoccupe fort les membres de notre groupe.

Il est un autre aspect très grave de l'échange de notes diplomatiques entre le Canada et les États-Unis. Ces notes prévoient que les unités militaires canadiennes seront placées sous le commandement du général Partridge des États-Unis, de sorte que le Canada a déjà fait un pas important dans la voie qui mène à la cession de sa souveraineté à une puissance unique. Ce sont deux choses bien différentes que d'abandonner des droits souverains aux mains d'un organisme plurilatéral comme l'OTAN ou les Nations Unies et d'abandonner des droits souverains à un pays unique en vertu d'un accord bilatéral comme le fait, à notre avis, le Canada sous l'empire de NORAD. Qu'un Canadien agisse comme suppléant du chef de NORAD ne change absolument rien à l'affaire.

Les unités canadiennes seront noyées dans l'organisation générale offensive et défensive du continent nord-américain, laquelle relèvera directement de commandants des États-Unis. En outre, l'intégration croissante des services de défense aérienne du Canada et des États-Unis aura des répercussions économiques importantes qui viendront s'ajouter aux conséquences d'ordre politique que représente pour le Canada la perte de droits souverains et de la maîtrise de certaines de ses unités militaires. L'intégration des moyens de défense force le Canada à compter de plus en plus sur les talents technologiques et les ressources économiques des